

Janvier 2010,

Un accord juste et équilibré

Après d'âpres négociations, FO Energie et Mines a décidé de signer l'accord sur la politique de l'abondement à ERDF et à GrDF, dans l'intérêt du personnel.

FO Energie et Mines souhaitait obtenir un accord juste et équilibré **qui ne remette pas en cause le niveau d'abondement sur les PEG tout en étant attractif pour les futurs placements sur le PERCO (Plan d'Épargne Retraite COLlectif)** pour ceux qui choisiront de profiter de ce nouveau produit d'épargne facultatif.

Texte

Cet accord à durée indéterminée permet d'abonder :

Pour l'intéressement.

- **A 120%** le versement sur le PERCO jusqu'à concurrence de 700 EUROS et **à 100%** au delà de 700 EUROS jusqu'au montant total de l'intéressement perçu.
- **Comme aujourd'hui, à 100% le versement de l'intéressement sur les PEG**

Pour les versements volontaires.

- A 60% les versements (ou transferts de droits disponibles sur le CET) sur le PERCO jusqu'à concurrence de 700 EUROS,
- A 50% les versements (ou transferts de droits disponibles sur le CET) sur les PEG jusqu'à concurrence de 700 EUROS.



Fidèle à sa logique, FO Energie et Mines signe quand c'est du + pour les salariés !

A bien y regarder, cet accord est plutôt incitatif pour placer sur le PERCO.

Cependant, l'abondement sur les Plans d'Épargne Groupe étant maintenu à 100%, **cet accord laisse chacun libre de placer son intéressement comme il le souhaite.**